

## ANNÉE 2022 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 362-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Liste des contrats dont le coût est supérieur à 25 000 \$, mais inférieur au seuil obligeant d'aller en appel d'offres public

## Préambule

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Le présent document fait rapport des contrats dont le coût est supérieur à 25 000 \$, mais inférieur au seuil obligeant d'aller en appel d'offres public.

Les contrats ayant fait l'objet d'un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres ne sont donc pas inclus dans le présent rapport.

Contractant	Montant	Objet du contrat	Contrat octroyé de gré à gré Règlement nº 362-2018 Réf. article	Contrat attribué par processus d'appel d'offres sur invitation
Affichage Artpublix	25 714,16 \$	Panneaux d'exposition extérieure – route Billy-Diamond	12.1	
Canadien National	27 410,04 \$	Location de rails – cour de transbordement	12.3	
J & R Dumas inc.	25 563,41 \$	Inspection et réparation temporaire des rails de la cour de transbordement	12.2	
Peinture industrielle St-Prime	56 395,24 \$	Peinture d'équipements lourds du Service des travaux publics et de la balance de la cour de transbordement		✓
Univar Solutions Canada ltd	63 785,54 \$	Achats (2) – produits pour traitement de l'eau potable	12.1	
Yan entretien ménager enr.	28 268,76 \$ 46 262,16 \$	Conciergerie – Hôtel de ville Conciergerie – Centre civique	12.3 12.3	